

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



EVITER ENCORE PLUS DE LICENCIEMENTS

L'OGBL APPELLE LE GOUVERNEMENT À CONVOQUER D'URGENCE UNE RÉUNION DU CPTÉ

Cela fait désormais presque trois mois que la première – et jusqu'à présent unique – réunion du comité de coordination tripartite («tripartite»), réunissant membres du gouvernement, représentants des syndicats représentatifs au niveau national et représentants du patronat (UEL), a eu lieu à Senningen. Pour rappel, l'OGBL avait réclamé la convocation d'une telle «tripartite» au niveau national dès le 16 mars, compte tenu de l'ampleur de la crise économique et sociale qui s'annonçait déjà à ce moment-là... pour qui avait bonne vue du moins!

Six mois plus tard, on ne peut malheureusement que constater que les craintes exprimées à l'époque par l'OGBL ainsi que sa volonté de prévenir au plus tôt une lourde crise sociale et économique s'avéraient tout à fait fondées. Les premiers signaux sont en effet plus qu'inquiétants en cette rentrée: annonce d'un vaste plan de restructuration chez ArcelorMittal, attaque frontale de la direction de Luxair sur les acquis de ses salariés, plans sociaux chez Guardian Luxguard et SES évités de justesse uniquement grâce à l'action et la détermination de l'OGBL; pour ne citer que les cas les plus emblématiques!

Réuni le 21 septembre, le Comité exécutif de l'OGBL, après avoir analysé la situation économique et sociale dans laquelle se trouve le pays, a déploré le fait que la législation en matière de sécurisation des emplois et des parcours professionnels n'ait toujours pas été adaptée et que la logique qui la sous-tend demeure purement réactive au lieu de viser à prévenir les transitions à venir et les potentielles pertes d'emplois que celles-ci pourraient impliquer.

Le comité de coordination tripartite avait retenu lors de la réunion du 3 juillet que les discussions portant précisément sur ce thème devaient se poursuivre, dans un délai rapproché, dans le cadre du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTÉ), sur des points essentiels pour l'OGBL, tels que l'instauration d'un bilan social d'entreprise, la réforme des plans de maintien dans l'emploi, la réforme des plans sociaux, la formation professionnelle continue ainsi que les droits des salariés en cas de faillite de leur entreprise. La prochaine réunion tripartite à la rentrée était censée tirer un bilan de ces discussions. Or, force est de constater qu'à ce jour, aucune réunion du CPTÉ n'a encore été convoquée.

Dans ce contexte et compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, l'OGBL appelle le ministre du Travail à convoquer, sans délais, une réunion du CPTÉ afin de se donner enfin véritablement les moyens de sauvegarder les emplois au Luxembourg et de lutter efficacement contre le chômage.

Communiqué par le Comité exécutif de l'OGBL

le 23 septembre 2020

DÉPARTEMENT COMMUNICATION & PRESSE • OLIVIER LANDINI

31, rue du Fort Neipperg • B.P. 2031, L-1020 Luxembourg • T. +352 54 05 45 262
F. +352 54 05 45 280 • presse@ogbl.lu • ogbl.lu • facebook.com/ogbl.lu

